

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**

**Mairie d'AVIGNON**

**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance publique du : 26 AVRIL 2025**

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Isabelle LABROT, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, M. Thierry VALLEJOS, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD  
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL  
Mme Frédérique CORCORAL par Mme Amy MAZARI ALLEL  
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE  
M. Julien DE BENITO par Mme Anne-Catherine LEPAGE  
M. Kader BELHADJ par Mme Catherine GAY  
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI  
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE  
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER  
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Françoise LICHIERE  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Thierry VALLEJOS  
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT  
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA  
M. Jean-Pierre CERVANTES par M. Mouloud REZOUALI



**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2025**

## **36**

**ADMINISTRATION GENERALE : Adhésion de la Ville d'Avignon à l'Association « Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation » et à l'Association des Villes Universitaires de France**

**M. FOURNIER**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

L'adhésion de la Ville à différentes associations d'envergure nationale permet d'exprimer le soutien de la collectivité aux missions et objets défendus par ces associations. Cela vise aussi à faire entendre la voix des Avignonnais sur des sujets majeurs pour notre vie collective.

### **1. Adhésion de la Ville à l'Association « Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation ».**

Créée en 1990, la Fondation pour la Mémoire de la Déportation s'est fixée comme objectif fondamental de pérenniser la mémoire de l'internement et de la déportation au-delà de la génération des témoins et de faire connaître les valeurs qui en sont issues.

L'association "Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation" (fondée en 1996) regroupe toutes les personnes physiques ou morales qui souhaitent agir pour assurer la pérennité, l'enrichissement et la transmission de la mémoire française et européenne de l'Internement et de la Déportation, dans le respect plein et entier des buts de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (reconnue d'utilité publique).

L'association a pour mission :

- de contribuer à la réalisation des objectifs et au développement de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.
- d'approfondir la connaissance du système concentrationnaire nazi et de la déportation.
- de transmettre aux générations actuelles et futures afin d'empêcher le retour dans le monde de situations aussi inhumaines que celles qu'ont connues les déportées.

L'association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la déportation a pour vocation de :

- combattre les crimes contre l'humanité
- défendre les intérêts moraux et l'honneur de la Résistance, de l'Internement et de la Déportation
- lutter contre le négationnisme et la falsification de l'histoire
- soutenir les victimes de discriminations fondées sur leur origine nationale ou ethnique, philosophique ou religieuse
- combattre le racisme et l'antisémitisme
- lutter contre toute résurgence du nazisme et toute idéologie prônant l'intolérance et la discrimination raciale ou religieuse.

Les Délégations Territoriales relaient au niveau de chaque département le travail de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation.

L'association "Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation" travaille en étroite collaboration avec les organisations de Résistants, de Déportés.

Le montant de la cotisation annuelle est de 150 euros.

## **2. Adhésion de la Ville à l'Association des Villes Universitaires de France**

L'Association des Villes universitaires de France (AVUF) est une association nationale qui rassemble 111 collectivités territoriales qui s'impliquent en soutien à l'enseignement supérieur et la recherche sur leurs territoires.

Force de proposition, l'AVUF est aussi un centre de ressources et une interface dynamique entre ses adhérents et les institutions publiques en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR).

L'AVUF développe une triple vocation : aider les élus et personnels des collectivités adhérentes à bien appréhender les sujets universitaires pour en tirer parti au bénéfice de leurs territoires, formuler des propositions auprès de l'État et d'autres acteurs nationaux pour faire évoluer positivement l'organisation nationale et territoriale de l'ESR et élaborer des services ou des événements collectifs destinés à rendre visible l'engagement de ses membres.

L'association porte ainsi les labels fédérateurs « Agir Ensemble pour des campus durables en ville durables » ainsi que « Nuits des Étudiants du Monde ». Elle travaille régulièrement avec les autres associations d'élus ou de collectivités (FNAU, France Urbaine, Intercommunalités de France, Villes de France) en partenariat avec France Universités, la Conférence des Grandes Écoles, et avec l'appui de la Banque des Territoires.

Il est donc important pour la Ville de valoriser son action en faveur de toutes les formes d'enseignement supérieur et de renforcer le rôle d'Avignon en tant que pôle universitaire et de recherche.

Par cette adhésion, la Ville d'Avignon réaffirme sa volonté de promouvoir les synergies entre les collectivités locales et les établissements d'enseignement supérieur pour le développement économique, social et culturel du territoire et confirme son implication en termes de partage d'expériences, de mutualisation des bonnes pratiques et de représentation auprès des instances nationales.

Avignon Université accueille plus de 6 500 étudiants sur 2 campus, 1 IUT, 1 centre de recherche en informatique avec près de 380 enseignants et enseignants-chercheurs ainsi que 365 agents de bibliothèques, ingénieurs, administratifs techniciens, de service et de santé. Son rayonnement lui permet d'accueillir près de 15% d'étudiants venus du monde entier et représentant 85 nationalités différentes qui constituent une véritable opportunité sociale, économique et humaine pour notre ville.

Notre université se distingue particulièrement sur deux axes principaux :

1. Culture, Patrimoine, Sociétés numériques
2. Agrosciences, Santé et Environnement

pour lesquels elle offre une large gamme de formations : 21 DU, 4 spécialités de DUT/BUT, 15 mentions de licences, 12 mentions de licences professionnelles, 15 mentions de Master et 6 cursus master en ingénierie ainsi que de nombreux doctorats.

Par ailleurs, notre Ville peut être fière de son Ecole Supérieure d'Art (ESAA).

L'École supérieure d'art d'Avignon (ESAA) fait partie des écoles d'art et design publiques sous tutelle du ministère de la Culture. Elle est soutenue financièrement et administrativement par la Ville d'Avignon, pour une large part, et par l'État à travers de la DRAC. L'établissement s'inscrit sur un territoire à la fois proche et plus élargi, en nouant des liens de partenariats avec des institutions aussi bien au plan local que national et international.

Véritable établissement d'enseignement supérieur, l'ESAA forme chaque année environ 120 étudiant-es en vue de l'obtention du Diplôme National d'Art (DNA) et du Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP), option ART, mention « création » et mention « conservation-restauration de biens culturels » valant, respectivement, grades universitaires de Licence et de Master.

Cette double formation et l'importance accordée à la transversalité entre création et conservation-restauration confèrent à l'ESAA une place singulière dans le paysage européen des écoles d'art.

L'adhésion de la Ville d'Avignon à l'AVUF permettra de :

- Pouvoir entretenir un réseau de partenariats, disposer de conseils, d'échanges et de partages d'expériences entre référents de collectivités sur les multiples sujets universitaires ;
- Être accompagné par un interlocuteur privilégié dans sa relation avec l'enseignement supérieur et la Recherche (ESR) ;
- Participer à l'élaboration d'actions et propositions pour promouvoir l'intérêt des territoires universitaires auprès de l'Etat et des grands acteurs nationaux de l'ESR ;
- Enrichir sa palette d'outils pour la vie étudiante ;
- Être destinataire d'une veille permanente sur les questions d'enseignement supérieur, de recherche, d'innovation et de vie étudiante lorsqu'elles concernent les collectivités territoriales

Le montant de la cotisation annuelle est de 1 200 euros.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°5 du 4 juillet 2020, notamment l'alinéa 24°

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

● **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville d'Avignon à l'association « Les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation » et à l'Association des Villes Universitaires de France à compter de l'année 2025,
- **APPROUVE** le versement annuel d'une cotisation fixée à 150 € (montant fixé par l'association "les Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation pour l'année 2025)
- **APPROUVE** le versement annuel d'une cotisation fixée à 1200 € (montant fixé par l'Association des Villes Universitaires de France pour l'année 2025);
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 011 du budget principal;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer tout document s'y rapportant.

## ADOPTÉ

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Lilou QUENNESSON

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/04/2025**  
**ACTE PUBLIE LE 30/04/2025**